



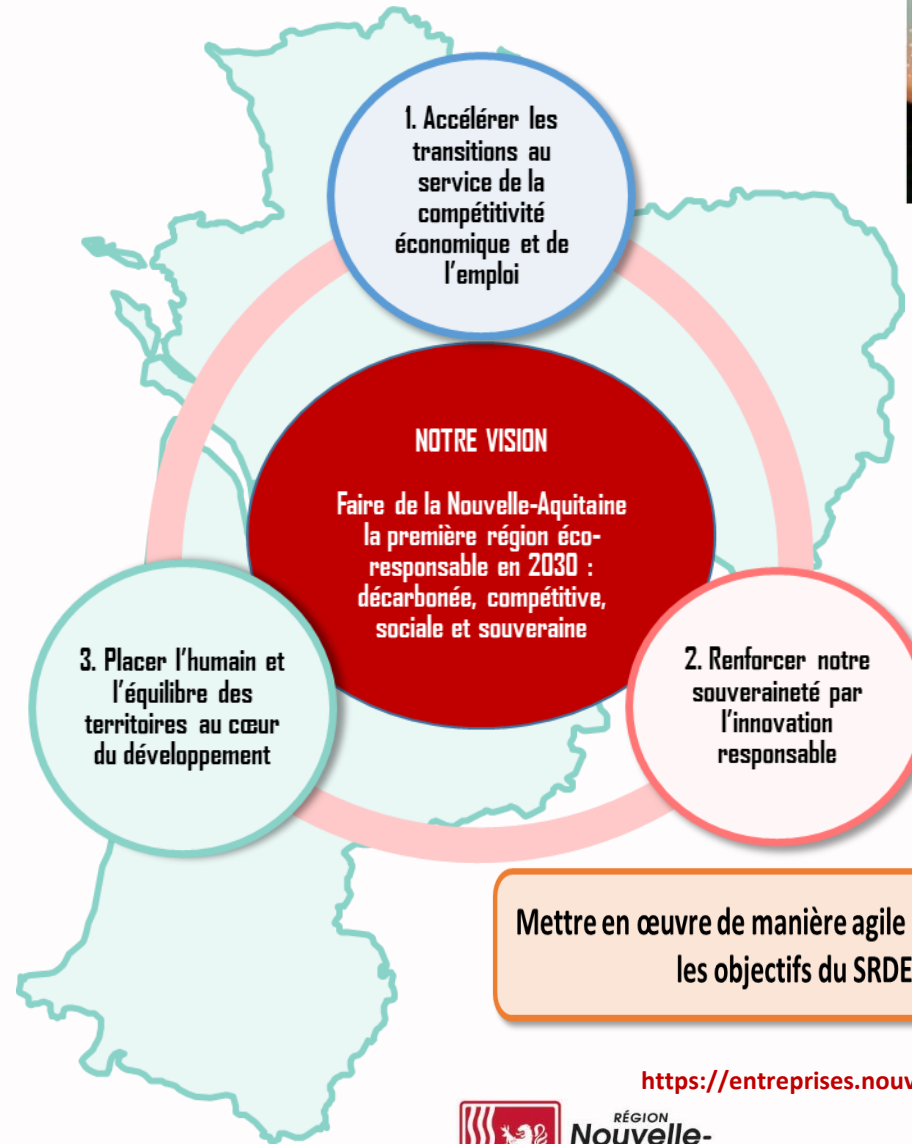
SRDEII
2022-2028

**La politique de l'Economie Territoriale
au service des Très Petites Entreprises (TPE)
et des territoires**



Principes directeurs

- Stratégie industrielle régionale, compétitivité et innovation
- Economie et Emploi du quotidien
- Action différenciée suivant les territoires et les typologies d'entreprises
- Coopération



Mettre en œuvre de manière agile et performante les objectifs du SRDEII



<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/>



L'Economie Territoriale en quelques chiffres...

SRDEII
2022-2028

**Toute entreprise de commerce, de services ou d'artisanat
< 10 équivalents temps plein (ETP)
ET
dont le CA ou le bilan annuel < 2 M€**

- ✓ 95 % des entreprises en Nouvelle-Aquitaine sont des TPE
- ✓ 83 864 entreprises créées en 2021 (5^{ème} Région) Source INSEE au 14/03/2023
- ✓ 66 % des entreprises aidées sont implantées dans des communes < 5000 hab.
- ✓ 36 % des entreprises aidées sont issues du commerce et des services de proximité

Zoom sur les principaux programmes d'accompagnement

Entreprendre

Partenaires : 1 groupement par département
105 structures expertes : CMA, CCI, Initiative, France Active, ADIE, BGE, ...

Programme :

2 000 Réunions Information Collective
89 000 Accompagnement du montage au financement du projet
9 500 Suivi jeunes dirigeants sur 3 ans

Transformation numérique

Partenaires : Consulaires

Programme « 7 défis numériques »

800 diagnostics + 3 défis au choix

Débuter en ligne / Améliorer ma visibilité /
Vendre en ligne / Fidéliser mes clients / Gérer avec le numérique / Cybersécurité / Sobriété

Transmission

Partenaires : Consulaires

Programme « Objectif Transmission »

600 parcours de 21 h en moyenne
Entretien – Diagnostic – Evaluation financière – promotion de l'offre

Développement

Partenaires : Consulaires

Programme

Actions collectives : silver économie, artisans gourmands, ...
Accompagnement individuel : diagnostic global, stratégies de développement, transition, ...

Innovation

Partenaires : CMA et Transtech

Programme : accompagnement des projets innovants des TPE et des inventions, de l'idée au projet



Les dispositifs d'aides individuelles

Cible : Entreprises du quotidien, de l'artisanat, de la petite industrie

COMMERCE ET
SERVICES DU QUOTIDIEN

ENTREPRISES EN
TRANSITION
(énergétique,
numérique...)
TRANSMISSION-REPRISE

ENTREPRISES
INNOVANTES OU A
FORT POTENTIEL

Prêts d'honneur, garanties
Subventions



Accompagner l'économie du quotidien

Derniers commerces multiservices

Cible : multi-services * (épicerie, café-tabac, journaux, restaurant, boulangerie...), implantés dans une commune ne disposant plus de commerces ou de services

**Une activité principale qui s'accompagne de services annexes*

Aide à l'investissement (mobilier, logiciel, outil de production, aménagement véhicule de tournée...)

Taux **maximal** de 50 %,
Aide plafonnée à 15 000 €
Plancher de la dépense = 4000 €

Tous les territoires sont éligibles

Commerces et services du quotidien

Cible : commerces et service du quotidien (liste prédéfinie des activités éligibles annexée au RI) activité sédentaire

Aide à l'investissement (équipement matériel et/ou immatériel pour l'exercice de l'activité ou pour accompagner les transitions de l'entreprise)

Taux **maximal** de 50 %
Aide plafonnée à 15 000 €

Plancher de la dépense = 8 000 €

Critère de modulation du taux : vulnérabilité de la commune (niveau d'équipements et de services rendus à la population base INSEE)

Territoires éligibles :

Territoires ruraux ou communes en revitalisation ou QPV



Accompagner l'économie du quotidien

Les activités éligibles à l'aide aux commerces et services du quotidien :

- **Les commerces de produits alimentaires** : alimentation générale, supérettes, boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, boucherie, charcuterie, poissonnerie, fruits et légumes, fromagerie.
- **Les commerces de produits non alimentaires** : quincaillerie-droguerie, blanchisserie-pressing, librairie, habillement, chaussures, mercerie, fleuriste, jardinerie, horlogerie, bijouterie, électro-ménager, meuble, tabac-presse, parfumerie, produits de beauté, artisanat d'art.
- **Les commerces de service** : salon de coiffure, institut de beauté, entretien et réparation (automobiles, cycles et motos, biens personnels ou domestiques), cordonnerie-serrurerie, restaurants, débits de boissons, salon de toilettage, magasin d'optique.



Accélérer les transitions des TPE

Accompagner les transitions

Cible: Tous secteurs (hors hôtellerie, camping et gîtes)

Aide à l'investissement

Projets permettant à l'entreprise d'engager ses transitions, notamment RSE
Favoriser les économies d'énergie, les circuits courts, l'approvisionnement en local...

Taux **maximal** de 35 %,
aide plafonnée à 50 000 €
Seuil de la dépense = 10 000 €

Conseil stratégique dans les transitions

Cible: Tous secteurs (hors hôtellerie, camping et gîtes)

Aide au conseil

Recourir à une expertise afin de préparer la réalisation de projets complexes permettant de passer des transitions dans l'entreprise (RSE)

Taux **maximal** de 50 %,
aide plafonnée à 8 000 €
Seuil de la dépense = 2 000 €

Tous les territoires sont éligibles

Accélérer les transitions des TPE

Transformation numérique

Cible: TPE artisanales et de production (hors hôtellerie)

Aide à l'investissement
dans le cadre d'un projet de refonte global et stratégique, tenant compte des enjeux de sobriété et de sécurité numérique.

Taux **maximal** de 50 %,
aide plafonnée à 50 000 €,
Seuil de la dépense = 10 000 €

Reprise d'entreprise

Cible: Tous secteurs (hors hôtellerie, camping et gîtes)

Aide à l'investissement
Faire de la reprise une opportunité de modernisation et de transformation de l'entreprise

Taux **maximal** de 35 %,
aide plafonnée à 50 000 €,
Seuil de la dépense = 10 000 €

Aide aux projets collectifs Savoir-faire d'excellence

Cible: Entreprises structurées en collectif relevant de la filière CLTM

Aide à l'investissement
Mutualisation d'investissements pour des collectifs de TPE relevant de la filière Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art

Taux **maximal** de 50 %,
aide plafonnée à 70 000 €,
Seuil de la dépense = 10 000 €

Tous les territoires sont éligibles



Soutenir les projets à fort potentiel

TPE à fort potentiel

Cible: Entreprise artisanale ou de Production (hors hôtellerie), employeuse (minimum 2 salariés, hors dirigeant)

Aide à l'investissement

Aider les TPE à passer un cap stratégique, favoriser la croissance externe et la structuration

Taux **maximal** de 35 %
aide plafonnée à 100 000 €,
Seuil de la dépense = 80 000 €

Internationalisation

Cible : Tous les secteurs
TPE primo-exportatrice

Faciliter le déploiement stratégique international de l'entreprise (exemples : recours à des prestations externes, embauche de VIE, recours à l'externalisation d'une force commerciale à l'étranger...)

Taux **maximal** de 50 % max,
aide plafonnée à 130 000€

Tous les territoires sont éligibles

Soutenir l'innovation des TPE

Recherche et Développement

Cible : tous les secteurs

Aide à la recherche et développement
Etudes de faisabilité, projet de développement expérimental, innovation de procédé et d'organisation, innovation servicielle

Taux **maximal** de 45 %,
aide plafonnée à 80 000 €

Innovation

Cible : Tous les secteurs

Prestation Tremplin Innovation
Recourir à une aide au conseil en matière d'innovation

Taux **maximal** de 70 %,
aide plafonnée à 11 200 €
Via la Plateforme BPI

Tous les territoires sont éligibles

Le Néo-Terra Score

- Le Neo Terra Score est un outil de scoring en ligne accessible via [ce lien: Néo Terra Score - 1/32 \(sphinxonline.net\)](#)
- il **remplace l'autodiag RSE** et il doit être obligatoirement complété pour la plupart de nos aides sauf CSQ où il est facultatif.
- Son objet est le même que celui de l'autodiag : il a une visée pédagogique et il amène le dirigeant ou la dirigeante à se poser les bonnes questions. Pour l'instructeur/instructrice, les résultats permettent de se faire une idée du positionnement de l'entreprise par rapport au développement durable et la RSE. Il n'a donc **aucun impact sur l'instruction** (avis favorable et/ou montant accordé).
- Tout comme l'autodiag, **il faut que l'accompagnateur le complète avec le dirigeant.**



Le Néo-Terra Score

L'humain au cœur de l'entreprise :

L'environnement comme facteur d'innovation et de durabilité de l'entreprise

L'entreprise inscrite dans son territoire :

Une gouvernance ouverte à ses parties prenantes :

Vers une activité économique plus résiliente

Vos contacts

LIGNÉ Laëtitia

Chargé de mission

06.20.89.69.34

laetitia.ligne@nouvelle-aquitaine.fr

LÉONARD JACQUET Delphine

Institutrice et gestionnaire
administrative et financière

05.55.45.54.87

delphine.leonard@nouvelle-aquitaine.fr

Pour l'envoi des dossiers:

Ecoterr.limoges@nouvelle-aquitaine.fr

Retrouvez toutes les fiches de présentation détaillées en ligne :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>